# Liste des espèces végétales protégées au niveau régional

# ARRÊTE DU 8 FEVRIER 1988

# relatif à la liste des espèces végétales protégées

## en Région Champagne-Ardenne, complétant la liste nationale

Le ministre des affaires sociales et de l'emploi, le ministre de l'agriculture et le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chagé de l'environnement,

Vu la loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, notamment les articles 3 et 4;

Vu le décret n°77-1295 du 25 novembre 1977 pris pour son application et concernant la protection de la flore et de la faune sauvage du patrimoine français ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national,

Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature,

Arrêtent :

#### **Article premier**

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, **sur le territoire de la région Champagne-Ardenne**, la destruction, le coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées. Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cul:tivées.

#### **PTÉRIDOPHYTES**

Asplenium viride Huds.

Botrichium lunaria (L.) Swartz

Lycopodium clavatum L.

Oreopteris limbosperma (All.) Holub

Osmunda regalis L.

Thelypteris palustris Schott

# PHANÉROGAMES ANGIOSPERMES MONOCOTYLÉDONES

Allium angulosum L.

Anthericum liliago L.

Asparagus tenuifolius Lam.

Baldellia ranunculoides (L.) Parl.

Carex appropinquata Schumacher

Carex ericetorum Pollich

Carex lasiocarpa Ehrh.	
Carex mairii Coss. et Germ.	
Carex ornithopoda Willd.	
Carex praecox Schreb.	
Cephalanthera longifolia (L.) Fritsch	
Cephalanthera rubra (L.) L.C.M. Rich.	
Corynephorus canescens (L.) Beauv.	
Dactylorhyza praetermissa (Druce) Soo	
Dactylorhyza sphagnicola (Höppner) Soo	
Dactylorhyza traunsteineri (Sauter) Soo	
Deschampsia setacea (Huds.) Hack.	
Dichanthium ischaemum (L.) Roberty	
Eriophorum latifolium Hoppe	
Eriophorum vaginatum L.	
Gymnadenia odoratissima (L.) L.C.M. Rich	ard
Herminium monorchis (L.) R. Br.	
Juncus tenageia L.f.	
Leucojum vernum L.	
Lilium martagon L.	
Narcissus poeticus L.	
Orchis laxiflora Lam.	
Orchis laxiflora Lam. palustris (Jacq.) Bonr	nier et Layens
Orchis simia Lam.	
Poa palustris L.	
Rhynchospora alba (L.) Vahl	
Sparganium minimum Wallr.	
Stratiotes aloides L.	,
Aconitum napellus L.	DICOTYLÉDONES
-	
Anagallis tenella (L.) L.  Artemisia alba Turra	
Aster linosyris (L.) Bernh.	e Eoua
Biscutella laevigata L. varia (Dum.) Rouy &	c rouc.
Cicuta virosa L.	

Cotoneaster integerrimus Med. Crepis praemorsa (L.) Tausch Cytisus sessilifolius L. Digitalis grandiflora Mill. Elatine hexandra (Lapierre) DC. Epilobium dodonaei Vill. Erica cinerea L. Genista anglica L. Genista germanica L. Gentiana lutea L. Geranium sanguineum L. Helianthemum canum (L.) Baumg. Hornungia petraea (L.) Reichenb. Hypericum linariifolium Vahl Iberis intermedia Guersent Inula britannica L. Isopyrum thalictroides L. Lathyrus niger (L.) Bernh. Lathyrus palustris L. Linum leonii F.W. Schultz Lunaria rediviva L. Moneses uniflora (L.) A. Gray Oenanthe silaifolia Bieb. Orobanche alsatica Kirschl. Orobanche arenaria Borkh. Orobanche elatior Sutton Orobanche teucrii Holandre Orthilia secunda (L.) House Peucedanum alsaticum L. Peucedanum gallicum Latourr. Peucedanum palustre (L.) Moench

Coronilla coronata L.

Corydalis bulbosa DC. (=C. cava (L.) Schweigg. et Koerte)

Potentilla rupesris L.		
Pyrola chlorantha Swartz		
Pyrola media Swartz		
Ranunculus hederaceus L.		
Ranunculus polyanthemoides Boreau		
Sagina nodosa (L.) Fenzl		
Salix repens L. angustifolia (Wulfen) Neumann		
Salix repens L. repens		
Saxifraga sponhemica C.C. Gmel. (= S. rosacea Moench subsp. sternbergii (Willd.) Kerguélen et Lambinon		
Senecio helenitis (L.) Schinz et Thell.		
Seseli annuum L.		
Silene otites (L.) Wibel		
Silene vulgaris (Moench) Garcke glareosa (Jord.) Marsden-Jones et Turril		
Sonchus palustris L.		
Swertia perennis L.		
Teucrium scordium L.		
Thesium alpinum L.		
Thesium bavarum Schrank		
Utricularia minor L.		
Vicia pisiformis L.		
Viola rupestris F.W. Schmidt		
Wahlenbergia hederacea (L.) Reichenb.		
Article 2  A fin de právanir le disposition d'agnèces végétales manacées et de permettre le conservation des histories		
Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire du <b>département des Ardennes</b> , la destruction, le coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées. Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.		
PHANÉROGAMES ANGIOSPERMES MONOCOTYLÉDONES		
Cladium mariscus (L.) Pohl		

DICOTYLÉDONES

Laserpitium latifolium L.

Epipactis purpurata Smith

Pinguicula vulgaris L.

Rubus saxatilis L.

rapa natans L.	
	Article 3

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire du **département de l'Aube**, la destruction, le coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées. Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.

## PHANÉROGAMES ANGIOSPERMES DICOTYLÉDONES

-	Article 4	
Orthilia secunda (L.) House		
Erica tetralix L.		
Chrysanthemum corymbosum L.		

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire du **département de la Marne**, la destruction, le coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées. Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.

# PHANÉROGAMES ANGIOSPERMES MONOCOTYLÉDONES

Carex halleriana Asso

Eleocharis ovata (Roth) Roem. et Schult.

Epipactis purpurata Smith

#### DICOTYLÉDONES

Asarum europaeum L.

Chrysanthemum corymbosum L.

Laserpitium latifolium L.

Peucedanum cervaria (L.) Lapeyr.

Rubus saxatilis L.